

Infos juin 2018

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Le règlement général sur la protection des données, en vigueur depuis le 25 mai 2018, s'applique aux données nécessaires à l'envoi de la newsletter. La plus stricte confidentialité s'applique à ces données qui ne seront jamais cédées ni échangées. Si vous souhaitez obtenir des informations quant au traitement de ces données ou les faire rectifier, informez-moi de vos demandes auxquelles je répondrai immédiatement. Si vous souhaitez vous désinscrire et faire supprimer les données vous concernant, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante jpn.avocat@skynet.be

Vacances en Europe par la route: quelques conseils

Toutes les précautions ont-elles été prises en vue d'un voyage serein ? Gonflage des pneus, vérification des documents de bord (certificat d'immatriculation, de conformité, assurance RC auto), assurance dépannage et voyage à l'étranger (avec n° d'appel et référence du contrat en cas de problème), constat européen d'accident. Un petit passage au garage permettra en outre de vérifier les amortisseurs, les freins, les différents niveaux (liquide de refroidissement, liquide de freins, liquide de lave-glaces, niveau d'huile) etc.

Il est également prudent de s'intéresser à la réglementation routière des pays que l'on visite : limitations de vitesse, vignettes autoroutières, zones de basse émission dans certaines villes et conditions d'accès à celles-ci. Les règles peuvent être très différentes d'un état à l'autre. Ainsi, par exemple en matière de consommation d'alcool, tous les pays limitent l'alcool au volant mais les modalités sont parfois très différentes, avec, dans certains pays, une interdiction totale (c'est le cas de la Pologne). Pour en savoir plus : www.moniteurdelautomobile.be, « conseils », « partir en vacances en voiture », « Code de la route en Europe » et « péages et vignettes en Europe »

En cas d'accident n'entraînant que des tôles froissées, le constat européen d'accident vous facilite la tâche : il est identique dans tous les pays européens, la seule différence étant la langue de celui-ci. Si l'autre conducteur est étranger, vous pouvez remplir et signer le constat en langue étrangère en ayant en main un constat rédigé dans notre langue afin de ne pas commettre d'erreur. En cas d'accident avec blessure(s), appelez le 112, numéro d'urgence valable dans tous les pays européens.

Parking à Bruxelles-ville: des « scan-cars » pour contrôler 2000 voitures à l'heure

Deux de ces voitures, équipées de 10 caméras filmeront les plaques d'immatriculation pour vérifier la validité du parking en temps réel sur base d'une banque de données. L'entrée en service est prévue au mois de septembre.

Voitures autonomes: uniquement utilisables par beau temps ?

Les véhicules autonomes sont équipés de capteurs et de caméras qui transmettent toutes les informations à l'ordinateur qui pilote la voiture. La pluie, la neige et le brouillard perturbent ces capteurs qui confondent des gouttes de pluies avec les obstacles. Cet inconvénient survient rarement en Californie, berceau de la Google Car, mais est fréquent dans nos régions. Nul doute que les constructeurs automobiles travaillent d'arrache-pied pour apporter une solution à ce problème.

Déjà présents à Evreux, les radars privés se généraliseront en France en 2019

Depuis fin avril, dans les alentours de la ville normande d'Evreux, des prestataires privés dans des voitures de « Monsieur tout le monde » ont pris le relais des forces de police pour flasher les conducteurs. Cette mesure sera effective dans toute la France à la mi-2019 et s'annonce redoutable. En effet, actuellement, les amendes routières générées par radars automatiques s'élèvent en France à 2 milliards d'euros et les projections indiquent que cette mesure pourrait permettre d'y ajouter 2 milliards supplémentaires. Les autorités nient tout intérêt financier et insistent sur l'objectif de réduction de la mortalité sur les routes.

Jean-Pol Nijs

Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière

Infractions – Accidents - Assurances - Indemnisation de tous les dommages

jpn.avocat@skynet.be www.droitdesaccidents.be